

Bulletin d'histoire politique

Michel Seymour, La nation en question, L'Hexagone, 1999, 206 pages

Geneviève Mathieu

B
H
P

Volume 8, numéro 2-3, hiver 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060230ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060230ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Mathieu, G. (2000). Compte rendu de [Michel Seymour, La nation en question, L'Hexagone, 1999, 206 pages]. *Bulletin d'histoire politique*, 8(2-3), 402–404.
<https://doi.org/10.7202/1060230ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Cet ouvrage est une importante contribution au débat qui a cours actuellement sur la nation au Québec. Seymour présente ici un concept de la nation qui prétend dépasser les limites de la conception culturelle de Fernand Dumont, sans toutefois rallier les tenants d'une conception exclusivement civique tels Jean-Pierre Dierriennic ou Claude Bariteau.

C'est sous la forme d'un débat avec six auteurs traitant de la nation que Michel Seymour choisit de nous livrer sa pensée. En fait, chacun des dialogues est un prétexte pour mettre en application son propre modèle de nation. Ce modèle devra en premier lieu transcender une dichotomie fort réductrice à ses yeux, la dichotomie nation ethnique/nation civique. Réfléchir dans ce cadre dual mène à conclure que tout nationalisme qui n'est pas exclusivement civique est nécessairement ethnique. De plus, il appert indispensable pour Seymour de dépolitiser le débat sur la nation au Québec. Conséquemment, il saura éviter d'assujettir sa proposition au statut constitutionnel du Québec.

Seymour définit la nation comme « une communauté politique constituée d'une majorité nationale, de minorités nationales et de groupes ayant des origines diverses » (p. 23). Une majorité nationale est dans ce contexte la « communauté qui constitue, à l'échelle de la planète, l'échantillon le plus important de gens ayant une certaine langue, culture et histoire » (p. 23). Cette forme d'autoreprésentation contient à la fois des composantes sociologiques et l'idée d'une communauté politique : c'est une conception sociopolitique de la nation qui transcende la dichotomie réductrice, ses assises étant à la fois culturelle et civique. Cette nouvelle définition ne remplace pas celles existantes, elle s'y ajoute, conformément au principe du pluralisme conceptuel défendu par Seymour.

Ainsi, au Québec, la nation est empiriquement déterminée par la présence d'une majorité nationale francophone qui, sans elle, n'existerait pas. Les membres de la minorité nationale, extension de la majorité nationale canadienne, en sont des membres à part entière tout comme les individus issus de l'immigration. C'est un modèle de nation qui se veut inclusif et respectueux de la différence culturelle.

Seymour veut nous convaincre que cette proposition conceptuelle se retrouve déjà au cœur de la réalité québécoise. Pour ce faire, Seymour force un peu la note en développant des arguments qui s'ancrent davantage dans ses vœux que dans la réalité. Prenons, par exemple, le cas des Anglo-Québécois.

S'il est souhaitable que les Québécois perçoivent et acceptent que les Anglo-Québécois soient membres de la nation québécoise (norme), dire que

cette situation idéale est d'ores et déjà « la conception inclusive partagée par la vaste majorité des Québécois » (p. 114) tient du rêve. Il y a encore de nombreuses tensions que le discours n'arrive pas à transcender. Le modèle de nation sociopolitique, par son caractère civique et inclusif, accueille d'emblée les Anglo-Québécois. Mais non seulement sont-ils membres *de facto* de la nation, ils en ont l'obligation morale.

Le fait d'être partie prenante de la nation québécoise n'est pas seulement une question de volonté. Si quelqu'un fait partie de la communauté politique québécoise, s'il se perçoit comme ayant cette appartenance, et s'il appartient soit à la majorité nationale, soit à la minorité nationale, ou encore à la catégorie des Québécois de différentes origines, alors il n'a pas le choix. Il est un membre à part entière de la nation québécoise. Il doit accepter ce fait. Il en a l'obligation morale (p. 73).

C'est que, selon Seymour, la nation aurait surtout un pouvoir normatif : elle serait une norme pour la mise en forme d'actions au plan politique. Donc « dire de ceux qui refusent d'être inclus qu'ils font partie de la nation québécoise ne revient pas à proposer une description factuellement erronée. C'est se donner une norme de conduite à laquelle on choisit de se conformer » (p. 116). Mais, demandons-nous, que faire si certains Anglo-Québécois persistent à vouloir s'exclure de la nation québécoise ? Pour quitter la nation, donc la communauté politique nous dit Seymour, il faut quitter le territoire québécois. C'est la seule façon de s'y soustraire. Mais, insistons-nous, que faire si certains Anglo-Québécois persistent à faire le choix contradictoire de ne pas faire partie de la nation québécoise tout en demeurant au Québec ? Nous devons, nous répond Seymour, refuser qu'ils s'excluent car leur geste trahit une compréhension de la nation comme entité ethnique. Dans ce cadre, « accepter de les exclure, c'est donc risquer de leur donner raison » (p. 114). Comment entend-il s'y prendre ? En employant la force ?

Compte tenu du fait que l'appartenance n'est pas uniquement une question de fait mais aussi de représentation, on peut se demander s'il ne faut « pas un esprit de tolérance à l'égard de l'autoreprésentation de ces Anglo-Québécois qui refusent de se concevoir comme membres de la nation québécoise ? » (p. 114). Pour Seymour, il ne faut être tolérant d'une telle autoreprésentation uniquement si elle est elle-même tolérante. Si les Anglo-Québécois qui refusent d'être intégrés à la nation québécoise le font parce qu'ils la perçoivent comme ethnique, ils ne respectent pas l'autoreprésentation des Québécois. Conséquemment dira Seymour, « on aurait tort d'exiger un esprit de tolérance à l'égard de leur autoreprésentation. Ce serait être tolérant à l'égard d'une autoreprésentation qui ne l'est pas » (p. 114). Un tel raisonnement circulaire peut mener dangereusement sur le territoire de

l'incompréhension et de la violence. Si les Anglo-Québécois persistent à être irrespectueux (selon quels critères de toute façon ?) de l'autoreprésentation des Québécois, ces derniers devront-ils leur manquer de respect à leur tour ?

Que Seymour ait voulu proposer une norme à suivre, cela est tout à fait pertinent, mais qu'il décrive ses vœux en disant que c'est la réalité, voilà qui est problématique. La contribution de Seymour au débat sur la nation est en ce sens désincarnée et quelque peu autoritaire. Néanmoins, soulignons que si l'argumentation est alourdie par de nombreuses répétitions, elles sont la manifestation d'une volonté de l'auteur de rendre sa contribution intelligible à tous et ainsi permettre l'élargissement du cercle des intervenants dans le débat sur la nation au Québec.

Geneviève Mathieu

Étudiante à la maîtrise en science politique, UQAM